Papillonnages

Le journal de l'Adapei de Loire-Atlantique

N°31 / Septembre 2009

La citoyenneté des personnes handicapées mentales

ÉDITO

Handicap et citoyenneté

Le handicap, c'est la rencontre entre deux réalités. Entre un individu et la société. Il y a, d'un côté, les incapacités qu'une personne peut connaître. Mais il y a également, de l'autre côté, et on ne le dit pas suffisamment, l'inadaptation de l'environnement, c'est-à-dire l'inadaptation de la société.

C'est pourquoi, le handicap ne doit plus être considéré comme une situation d'exception, à laquelle il est répondu par des solutions d'exception. Le handicap doit être considéré comme une réalité ordinaire de la vie. Il doit être pris en compte à chaque initiative, dans quelque domaine que ce soit.

Les personnes handicapées n'ont pas une place particulière dans notre société, comme cela leur est parfois signifié. Elles ont, de fait, toute leur place dans la société. A l'école, au travail, dans les loisirs : la place des personnes handicapées est au milieu des autres avec un soutien adapté, ni plus, ni moins.

La citoyenneté puise son origine dans la Grèce antique grâce à l'invention de la cité ou « polis ». La politique se développe alors comme domaine autonome de la vie collective. La *polis* est fondée sur l'égalité de tous les citoyens, mais tout le monde ne peut devenir citoyen.

Dans les Cités-États grecques, les citoyens étaient ceux qui participaient aux débats et décisions de la cité. L'activité politique restait réservée aux membres les plus favorisés de la cité.

À la Révolution française, le terme est réutilisé. Il instaure alors une égalité, puisque tout homme est citoyen sans hiérarchisation, contrairement aux titres de noblesse.

La citoyenneté d'aujourd'hui, établit pour chacun des membres de notre société des droits et des devoirs : civiques, politiques et sociaux.

En 2005 la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » est venue opportunément le rappeler.

UN CHEMINEMENT ACCOMPAGNÉ

Ce numéro de *Papillonnages*, aux travers de témoignages de participations citoyennes, sera pour vous je l'espère une base de réflexion sur le chemin parcouru, mais aussi sur celui restant à parcourir.

Car les personnes handicapées interrogent encore à chaque instant notre société et ses lois. Elles l'interpellent dans ce qu'elle a de plus profond, dans ses valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité.

Munis de notre force associative au service des personnes handicapées mentales, il nous appartient à nous parents et professionnels de les accompagner et de défricher ce chemin quand cela est nécessaire.

Il s'agit pour les personnes qui nous rassemblent, de les accueillir, de les respecter, mais aussi de les conduire vers le plein épanouissement de leur citoyenneté.

Dominique Moreau

Papillonnages

Le journal de l'Adapei de Loire-Atlantique

Adapei de Loire-Atlantique : Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales • 11-13 rue Joseph Caillé • BP 30824 • 44008 Nantes Cedex 1 • Tél. 02 40 12 22 90 • Fax 02 40 12 22 99 • Directeur de la publication : D. Moreau • Comité de rédaction : D. Arenou, S. Biette, I. Desgoute, S. Doré, P. Guérin, F. Joyeux, M. Marhadour, D. Moreau, C. Quélennec, M.C. Tesson, C. Vibert • Illustrations : Francis Maillot • Création et réalisation graphique : Le Kwalé, Nantes • Impression : Imprimerie Planchenault, Ancenis.

POINT DE VUE

2 Édito

17 Travailler à vivre ensemble

18 Faire le plus pour ceux qui ont le moins

20 Loi 2007 et citoyenneté

ADAPEI ILLUSTRÉE

24 Deuxième épisode

CITOYENNETÉ

4 Prendre conscience de son statut de citoyen

5 Droits et devoirs

8 Le CVS... et si on en parlait ?

9 Le CVS au CAT Ouest

10 Le CHSCT

11 On peut nous faire confiance !

12 Être délégué des usagers...

13 Paroles de délégués

14 L'art de vivre ensemble

15 Il ne faut pas se décourager

16 Le droit à la ville

21 Participation à une association

ACTUALITÉS

28 Mobilisation à Nantes

28 Rencontre avec M. Mauduit

29 Première pierre pour le Foyer de Sainte-Pazanne

29 Un échange européen en Grèce

30 « Plein jeux, j'y vais »

30 Les résidants des Machaons s'intègrent à la vie associative

31 Signature du CPOM Esat

31 Inauguration du Centre d'accueil et d'activités de la Charmelière

32 Des poèmes au CAA la Charmelière

32 Un IME bien équipé

33 15 ans de service

33 Les 5 ans de l'EA d'Orvault

34 Découverte des 5 sens à l'IME des Sorinières

34 Calendrier des chroniques radio

35 Journée portes ouvertes à l'IME l'Odyssée

36 La délégation locale de « Nous Aussi » en Finlande

36 Assemblée générale du 26 juin 2009

38 Le concours des Victoires de l'accessibilité est ouvert

38 Opération Brioches

39 L'Apei édite un livre

39 Enquête de lectorat

40 Le personnel en mouvement

42 Conférences

ADAPEI EN ACTION

22 Présentation chroniques des radio

23 Chronique radio

SOUTIEN À LA CITOYENNETÉ

Prendre conscience de son statut de citoyen

Jennifer Lefeuvre, éducatrice spécialisée au CAT de Nantest : « Je suis arrivée en septembre 2008 au CAT, et j'ai pris le relais d'une éducatrice qui animait ce soutien depuis quelques années déjà. L'objectif est de permettre à la personne accueillie au sein de notre établissement de prendre conscience de son statut de citoyen et d'agir avec une responsabilité d'adulte dans ses attitudes et ses comportements. C'est l'opportunité de solliciter l'expression verbale chez les participants, leur réflexion et leur opinion personnelle au sein d'un collectif.

Il vise également à aider les personnes à comprendre et à accepter les règles civiques. C'est en outre rendre compréhensible des écrits, des informations concernant le fonctionnement de l'établissement.

Concrètement, j'ai posé le cadre de nos rencontres et leur ai demandé quels sujets ils souhaitaient aborder. Les thèmes étaient très variés : L'utilisation du portable, l'affectivité, les comportements dans le bus, les vols, la violence, la cigarette, l'alcool, la sécurité routière, la protection de la vie privée, le secourisme, le respect en général, le vote...

Je me suis aussi basée sur le quotidien, ce sur que j'observais, sur l'actualité par le biais du journal.

Nous avons relu ensemble le règlement interne, le livret d'accueil, la différence tutelle /curatelle, le statut de travailleur handicapé, la loi 2005. Cela a permis de redécouvrir les textes qui fondent leurs droits, mais aussi leurs devoirs.

Le plus important est que les personnes se sentent en sécurité pour pouvoir discuter, parfois sur des sujets délicats. Nous avons co-écrit le règlement de ces séances : écouter l'autre avec respect, ne pas se couper la parole, ne pas s'insulter, ne pas juger mais essayer de comprendre, ne pas nommer les personnes qui peuvent poser certains problèmes mais les problèmes eux-mêmes. Ce qui est dit ne doit en outre pas sortir de la salle ; grâce à ces précautions et à l'apport de chacun, il en ressort un échange très riche.

Je leur ai posé les questions suivantes : « Qu'est-ce que c'est pour toi la citoyenneté ? Qu'est-ce que cela t'apporte de venir à ce soutien ? ».

Voici leurs réponses :

« C'est bien d'apprendre à se laver les mains pour éviter d'attraper la grippe. J'aime quand on se sert du journal pour discuter ensemble. Nous avons aussi dit qu'il ne faut pas boire de l'alcool quand on prend le volant et ça c'est très important.
Le soir, je parle à ma mère de ce qu'on a dit en citoyenneté, et elle est fière de moi quand elle voit tout ce que j'apprends. Depuis qu'on a commencé ce soutien, je regarde le journal télévisé à la maison. »

« Ici, on apprend à mieux se comporter dans le bus : ne pas crier, ne pas s'insulter, ne pas parler au conducteur pour éviter les accidents. J'aime bien écouter ce que les autres ont à dire. »

« On apprend à parler avec les autres en les respectant ; on ne se coupe pas la parole par exemple. On apprend aussi à prendre soin de soi : toujours être propre et habillé correctement pour venir travailler. Moi, ça m'aide à me trouver beau. J'ai remarqué aussi qu'il y a plus de calme dans le self maintenant. »

« On a dit aussi qu'il ne faut pas téléphoner en voiture. Et on a parlé de la violence au CAT. On parle de ce qui se passe dans le monde, de l'importance du vote. Moi je vote ! »

Jennifer Lefeuvre

LA CITOYENNETÉ

Droits et devoirs

Article rédigé à partir de l'interview de résidants et usagers des Services du CHANT : Claudine, Ginette, Bertrand, Kevin, Vincent, Frédéric, Mickaël. Les personnes rencontrées ont abordé ce thème sous différents aspects.

QU'EST-CE QU'ÊTRE CITOYEN ?

POURQUOI ÊTRE CITOYEN ? À QUOI SERT DONC LA CITOYENNETÉ ?

Vincent : *Avant il y avait un roi. Un jour, les petits ils en ont eu marre, ils ont été dans chaque village, et ils ont essayé de le piéger et de le rendre plus petit, ensemble ils étaient plus forts.*

Ginette : *Faut montrer que même si on est petits, il faut se défendre.*

Kevin : *La citoyenneté, par exemple, c'est quelqu'un qui fait des choses pour la ville. Qui participe aux évènements. Comme le spectacle qu'il y a eu ce week-end, genre Royal de luxe, qui m'a énormément plu. Moi je suis musicien, et j'aimerais bien participer aux cultures, aux festivals, aux choses comme ça.*

Claudine : *Se respecter aussi.*

Kevin : *Ne pas se faire la guerre.*

N.S. (l'interviewer) : *La Déclaration des Droits de l'Homme annonce, dès son préambule, que la libération de la terreur et de la misère, a été proclamée comme la plus haute aspiration de l'homme. Nous évoquons le droit de la femme, celui des enfants, le droit au logement, le droit à la dignité, au bonheur et à la vie.*

CITOYEN POUR LES AUTRES

Ginette : *Les personnes qui habitent avec des gens fragiles devraient avoir une formation des premiers gestes d'urgence.*

Bertrand : *Moi je ne l'ai pas, mais j'ai appris à la boîte comment mettre une personne en position PLS.*

Vincent : *Ah oui, on l'a fait ça.*
Vincent nous a expliqué certains gestes de premiers secours.

Ginette : *C'est important. Il ne s'agit pas que de mon ami, il suffit qu'il y ait d'autres personnes à qui ça arrive, on appelle l'éducatrice ou, en attendant, on peut la sauver autrement.*

Il est important pour Bertrand de *« connaître du monde »* pour mieux pouvoir aider.

LE RESPECT

D'après Ginette et Vincent , il y a des façons de s'adresser aux autres.

Vincent : *Il y a une fille qui m'a dit : « Dégage ! » fort, et moi ça ne m'a pas plu.*
Vincent nous parle des *« gros mots »* qu'il entend à tout vent.

Kevin : *Il y a un autre point que je voudrais aborder ; c'est le racisme. Je trouve ça vachement dégueulasse que les gens soient racistes. Moi je déteste ça. Moi je ne suis pas raciste. Faut faire attention à ce qu'on dit. Parce que sinon, ça peut blesser la personne et ça peut la rendre mal à l'aise. {...} Moi j'ai envie d'être quelqu'un d'honnête. Je trouve ça grave, voler des voitures ou aller voler de l'argent ou des choses comme ça, franchement non.*

AU TRAVAIL

Pour Vincent, il est important de se saluer, même entre les différentes équipes, de ne pas se rejeter.

Bertrand : *Nous, à la boîte, tout le monde se dit bonjour, quand j'arrive à 8h30, je dis bonjour aux gars d'espaces verts, aux gars d'atelier. Tous les gars se serrent la main.*

DANS LES TRANSPORTS

Bertrand nous raconte le jour où, témoin d'une agression, il a appelé le Samu après avoir tenté de « coincer » l'agresseur avec ses amis.
Ginette nomme le courage qu'il a eu et qu'elle aurait eu peur dans une situation comme ça.

N.S. (l'interviewer) : *Comment se fait-il que certaines personnes ne respectent pas les règles ?*

Bertrand : *Ils s'en foutent. Tout passe audessus de leur tête. Ils se croyaient tout permis, on avait l'impression.*

POUR SON ENVIRONNEMENT

Mickaël : *La citoyenneté c'est être propre, ne pas jeter ses papiers et ses mégots par terre.*

Claudine : *En ville, je ne suis pas d'accord, ils font des tags des fois sur les murs. C'est dégradé. Enfin, ça s'est calmé ça.*

Kevin : *Ça c'est vrai, je crois qu'on devrait leur mettre des amendes. D'accord, ils font des belles choses, mais faudrait pas qu'ils fassent ça sur les murs. Parce que c'est sale.*

Kevin : *Je voudrais dire un truc sur la nature. Je crois qu'il faut arrêter la pollution. Les usines devraient arrêter de polluer la couche d'ozone.*

Claudine : *On devrait arrêter de polluer la planète. J'ai un livre «* La planète est un trésor, protégeons-la ». *Je suis assez mobilisée à ça.*

Kevin souhaite évoquer le sujet avec son foyer pour le mettre en marche.

SE SAVOIR ACTEUR

Kevin : *Y a mon CAT qui s'occupe des aubettes de bus à la TAN.*

VIVRE ENSEMBLE ET TRANSMETTRE SON SAVOIR, S'INFORMER

Ginette : *Mais c'est difficile de faire ensemble, de réexpliquer alors qu'on a du travail.*

COMMUNIQUER POUR SE COMPRENDRE

Ginette : *Il vaut mieux attendre d'être plus calme pour s'expliquer avec les personnes... Il faut dialoguer.*

Kevin : *Dans les bus, nous les jeunes, on nous regarde comme si on était des fouteurs de trouble. {...} J'ai un copain, une fois qui s'est fait agresser par des gens, comme ça. Moi ça m'a fait mal d'entendre ça. Genre « Hey t'as pas vu l'handicapé là-bas, oh ? le mongole. » Ça non, non non. On est comme on est.
Des fois c'est difficile, des fois je m'en vais et c'est dur. D'accord on est au CAT et au foyer, et alors ? On vit bien.*

NS (l'interviewer) : *Pourquoi avez-vous souhaité participer à cet interview, sur le thème de la citoyenneté ?*

Kevin : *Parce que pour moi, c'est que comme ça que nous les handicapés on se fera connaître. Vous êtes pas d'accord avec moi ?*

Claudine : *Oui. Moi c'est parce qu'on m'a proposé et j'ai dit oui. Que j'étais intéressée. Ça m'intéresse tout ce qui touche à l'environnement. C'est important de ne pas mettre par terre.*

Kevin et Claudine ont lancé le débat pour savoir s'il fallait interdire les sports que Claudine considère comme violents comme la boxe et le rugby.

Kevin explique qu'*« il ne faut pas interdire tout, sinon il y a des gens qui ne feront plus rien. »*

LES INSTANCES DE PAROLE

Bertrand : *Il y a des réunions d'équipe tous les vendredis où on parle des problèmes avec les gars qu'il y a eu pendant la semaine. Si on se fait insulter, on doit le noter dans un cahier qu'on apporte en réunion. Un jour, le directeur peut venir voir le chef et lui demander de revoir le cahier et il lit tout.*
Dès que le chef a fini de dire sa semaine, c'est à nous de parler. Et depuis qu'il y a ces réunions-là, au CAT, les éducateurs ils ont remarqué que ça va mieux, il n'y a plus d'histoires comme avant. Depuis ces réunions, il y a des équipes qui sont assez fortes.

LES GARANTS ET PORTE-PAROLE

Vincent : *Il y a des délégués. On fait des réunions avec les familles. On voit la sécurité.*

Ginette : *Il arrive souvent que des choses arrivent quand il n'y a pas les contrôleurs. Quand il n'y a pas de contrôleurs ni de CRS, c'est le bazar.*

Kevin parle de la responsabilité du président de la République, ainsi que des responsables de la ville de Nantes, comme le maire.

L'INTÉRÊT DE LA COHÉSION

Ginette : *Je lui dis: « Hé, méfie-toi, si tu restes longtemps à discuter, le chef risque de rouspéter, dépêche-toi de retourner à ton travail. »*

Vincent : *Ça arrive souvent.*

Ginette : *Par rapport aux gens qui ne viennent pas à l'heure, qui donnent des surnoms. C'est ça que je regrette. {...} Les règles c'est important, comme ça il n'y a pas des mots qui vont sur tous les collègues. Elles servent à faire attention, à arriver mieux avec les autres collègues.*

Bertrand : Il *y a plein de règles.* Il *y a tout un classeur qu'on a même complètement dans le vestiaire en espaces verts et si on ne se rappelle pas des règles, on a le droit de prendre le cahier.*

RESTONS-NOUS DES CITOYENS LORSQUE NOUS SOMMES SEULS ?

Kevin soutient fermement que *« oui »*, bien que ne sachant trop expliquer comment. Il évoque ensuite le fait d'aller voter.

Kevin et Claudine adhèrent au fait de se voir impliqués dans le fait de voter, de jeter leurs « saletés » où il se doit, de s'informer, de faire son tri sélectif.

OÙ SE RETROUVE-T-ON CITOYEN ? LE CHOISIT-ON ?

Ginette : *Dans la vie plutôt que dans la politique.*

Claudine : *C'est la force qu'on a.*

Propos recueillis par
Noémie Souchier

Frédéric (titulaire)

Mélanie (titulaire)

Le CVS... et si on en parlait ?

1 - C'est quoi le CVS ?

Mélanie : *C'est pour parler de tout ce qui relève du CAT, de tout ce qui peut améliorer la vie du CAT.*

Le CVS donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'établissement. Par exemple, on peut parler :

- **des projets de travaux et d'équipements,**
- **de l'animation socioculturelle** (la fête de noël, les sorties organisées par le CAT...),
- **des activités, du règlement de fonctionnement,**
- **des mouvements qui sont survenus au CAT** (les départs, les arrivées...),
- **de l'organisation intérieure** (fermeture du CAT, vacances...) **et de la vie quotidienne,**
- **du projet d'établissement.**

2 - Qui participe aux réunions et comment se déroulent-elles ?

Mélanie et Frédéric sont les deux titulaires du CVS. Quand ils ne peuvent pas participer aux réunions, Isabelle et Pierrick les remplacent. Participent également aux réunions, M^me^ Giteau, qui est présidente de la section Adapei à Châteaubriant, M^me^ Maumy, directrice du CAT, M. Urvoy, représentant des parents et président du CVS, Didier Péchet, en tant que délégué du personnel, Aline Stocco qui représente le comité d'entreprise. M^me^ Fleury représente les parents. M. Douscelin est administrateur délégué de l'Adapei et M. Laverne travaille à la mairie.

Didier : *Ces réunions ont lieu trois fois au minimum dans l'année. C'est imposé dans l'établissement et notre présence à tous est impérative. M^me^ Maumy programme le planning des réunions et l'ordre du jour. Un compte rendu est réalisé et diffusé aux participants. Le CVS a été créé pour qu'il y ait un droit de regard sur tout ce qui se passe au CAT. Lors de la dernière réunion, M^me^ Maumy s'est présentée... puis les sujets à l'ordre du jour étaient les suivants :*

- **y a-t-il quelqu'un qui va remplacer Carole, la psychomotricienne ?**
- **les mouvements au CAT** départs et arrivées,
- **l'avenir au CAT : la création d'une SACAT ?**
- **le projet théâtre** ce qui a été fait et ce qui reste à faire.
- **les formations pour les travailleurs,**
- **les exercices incendies** pour tous les bâtiments,
- **le bilan de la fête de Noël,**
- **la fermeture du CAT en fin d'année,**
- **les travaux concernant la terrasse du CAT,**
- **les animations au niveau du CAT,**
- **le règlement de fonctionnement.**

3 - Aux délégués : Quel est votre rôle ?

On représente les travailleurs. On organise une réunion dans chaque atelier (le bâtiment bleu, les espaces verts, la GFA, la restauration). Avant la réunion, il y a l'approbation de la réunion d'avant. Puis, on demande aux collègues s'ils ont des questions. S'il y en a, on les fait remonter au conseil de la vie sociale.

Le CVS au CAT Ouest

4 – Vous avez posé votre candidature, qu'est-ce qui vous a donné envie d'être représentant des usagers ?

Mélanie : *Par curiosité… je voulais voir ce que c'était !*

Isabelle : *J'avais envie de participer aux réunions, de transmettre…*

Frédéric : *Je m'intéresse à tout ce qui se passe au CAT et j'aime bien transmettre ce qui se passe.*

Pierrick : *Je voulais voir comment ça se passait… Je voulais essayer.*

5 – Qu'est-ce qui vous semble le plus difficile ?

Mélanie : *Les sujets abordés sont parfois un peu difficiles.*

Pierrick : *Les différents budgets sont difficiles à comprendre !*

Isabelle : *Moi, ça me stresse… quand il y a des personnes inconnues… on a peur de dire des bêtises !*

6 – Quelles sont les qualités requises pour être représentant des usagers ?

Il faut représenter au mieux les collègues.

Il faut être neutre. Il faut être capable de parler devant les gens, il faut exprimer ses idées dans le calme et le respect…

Propos recueillis par
Isabelle Michaud

Dans le cadre des élections professionnelles organisées au CAT Ouest, les adultes accueillis élisent un représentant dans chaque atelier de travail.

Le groupe des délégués élus se réunit avec la correspondante du comité d'entreprise. Ils se partagent les différents rôles dans les instances où ils devront être présents à deux : CHSCT, commission CAT (CE), commission restauration, conseil à la vie sociale.

Christophe Maisonneuve est délégué au conseil à la vie sociale. Il nous explique en quoi consiste ce rôle, comment il s'organise et intervient au CVS.

« Dans le CVS, on discute avec des gens de ce qui se passe au CAT : la présidente, des représentants des familles, des représentants du personnel, le directeur, une dame qui représente la mairie de Saint-Herblain, des représentants de l'Adapei et nous.

Pour préparer, on va dans les ateliers pour écrire les questions des travailleurs. Après, avec Patricia, on prépare les questions. Souvent, c'est sur le self, la cuisine, les vestiaires, le matériel qui manque dans les ateliers.

Pendant la réunion, on lit notre papier et les gens nous écoutent et des fois le directeur nous répond tout de suite. »

Le CHSCT

1 - Pouvez-vous expliquer ce que c'est ?

Gabriel : C'est la commission d'hygiène et sécurité des conditions de travail.

Je suis élu comme représentant de la commission avec Mehdi qui est secrétaire. Le CHSCT se réunit trois fois par an pour parler de la sécurité des travailleurs. On est là pour défendre leurs conditions de travail. Mélanie et Frédéric représentent les collègues du CAT. Ils assistent à toutes les réunions et sont chargés de recueillir toutes les questions des travailleurs.

2 - Quel est votre rôle ?

Avant chaque réunion, nous recueillons les questions qui concernent la sécurité (ex. dans le site, des questions ont été posées sur la circulation, l'emplacement des parkings... tout cela, c'est pour éviter les accidents !).

Gabriel : *Mon rôle, c'est aussi d'aller sur les chantiers, la foire de Béré par exemple, pour vérifier si la sécurité est respectée les chaussures de sécurité sont obligatoires le port des masques pour les espaces verts, la sécurité sur les machines).On est appelé à travailler sur l'ergonomie. S'il faut adapter un poste, on le signale. C'est pour éviter les maladies professionnelles (ex. tendinites, dos).*

Gabriel insiste sur le fait que dans chaque atelier, il existe un document unique où l'on trouve tous les risques liés au travail. Ce document est obligatoire. Gabriel en a fait un propre pour la menuiserie.

3 - Qui participe aux réunions, comment se déroulent-elles ?

Pour chaque réunion, il y a un représentant de la CRAM et un représentant de la direction régionale du travail et de l'emploi. Pour La médecine du travail M^me^ Breton, est également présente. M. Zammit (c'est le M. Sécurité de l'Adapei) intervient aussi et M^me^ Maumy qui est la présidente du CHSCT de Châteaubriant. Bien sûr, Mélanie et Frédéric participent aux réunions. L'ordre du jour est rédigé par M^me^ Maumy. Il est transmis 15 jours avant la réunion à la CRAM, à la DRTE, à la médecine du travail et enfin à M. Zammit.

4 - Votre mandat dure combien de temps ?

Trois ans.

5 - Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans ce que vous faites ?

Frédéric : *J'aime bien transmettre les infos aux autres collègues.*

Gabriel : *Frédéric et Mélanie sont allés assister à une formation pour les sensibiliser à leur mission... sur les risques que l'on peut rencontrer et sur leurs conséquences.*

Frédéric : *Oui, c'était intéressant... on nous a dit comment éviter les accidents !*

Gabriel : *N'oubliez pas que vous êtes utiles... vous êtes là pour faire de la prévention... vous êtes la passerelle entre les travailleurs et les éducateurs. Vous contribuez à la sécurité des travailleurs.*

6 - Qu'est-ce qui vous semble le plus difficile ?

Frédéric : *Au début, c'était difficile, c'était pas clair... la difficulté, c'est qu'on a différentes casquettes (le CHSCT, le CVS...) il ne faut pas tout mélanger !).*

7 - Quelles sont les qualités requises pour être représentant des usagers ?

Il faut être sérieux... aller vers les autres ! Il faut être à l'aise, il faut être clair... parler clairement pour être compris de tout le monde. Il faut également être organisé et à l'écoute !

Propos recueillis par
Isabelle Michaud

REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS CAT

On peut nous faire confiance !

Nous sommes Christian et Olivier. Nous avons été élus délégués des travailleurs de l'Esat de Rezé en avril 2008, comme cinq autres de nos collègues : tous les secteurs d'activités professionnelles sont ainsi représentés. Notre envie, en nous présentant à ces élections, était de connaître une nouvelle expérience, d'avoir des responsabilités différentes, de rendre service…

Deux autres élus sont associés au CHSCT* de l'établissement, et trois participent au Conseil de la vie sociale.

Nous, nous avons choisi de nous intéresser aux domaines qui concernent le comité d'entreprise de l'Adapei. Pour nous accompagner, il y a Danièle, qui est monitrice d'atelier et qui a accepté d'être correspondante du CE.

Il y a surtout deux activités : les sorties organisées par le CE, et le prêt de matériels de loisirs.

Pour les sorties (après-midi dansantes, Mont Saint-Michel, 24h camion, karting, bowling, etc.), Danièle nous transmet les informations, ce qu'il faut pour s'inscrire, et c'est nous qui passons distribuer cela auprès de tous nos collègues (il y en a plus de 120 !), et qui faisons ensuite la collecte des inscriptions. C'est du travail, et nous nous occupons aussi de rassembler l'argent, mais il n'y a jamais eu de problème.

La seule difficulté, quelquefois, c'est qu'il n'y a pas assez de places disponibles pour tous ceux qui seraient intéressés par les sorties, alors il faut expliquer ; Danièle peut nous y aider.

Il y a aussi les prêts de DVD, de cassettes, de CD et de revues, qui sont achetés avec des budgets du CE. Le mercredi, nous nous installons dans une des salles de détente, sur le temps de midi, afin que chacun vienne, s'il le souhaite, emprunter ce qui lui ferait plaisir. Le lundi, les matériels sont rendus, et c'est nous qui faisons aussi le pointage. Il y a parfois des oublis, il faut relancer les retardataires, mais dans l'ensemble nos collègues sont respectueux du matériel, parce qu'ils savent que cela doit pouvoir servir à tout le monde !

Ces activités nous plaisent, et nous ne regrettons pas d'avoir fait le choix de nous en occuper.

Et nous voudrions ajouter quelque chose : bien sûr, Danièle nous aide souvent, et il y a besoin d'un relais avec le comité d'entreprise ; mais nous sommes capables de faire des tas de choses seuls, on peut nous faire confiance. Nous nous sentons respectés par tout le monde à travers cette délégation, et cela aussi est important pour nous, pour être reconnus comme des adultes à part entière, capables d'avoir des responsabilités et de les tenir !

Propos recueillis par
Marc Leriche

* *Comité hygiène sécurité conditions de travail*

Être délégué des usagers...

1- Vous êtes délégués des usagers, quel est votre rôle ?

- On pose des questions à nos collègues et on fait remonter les questions ou l'avis de nos collègues en réunion.
- On donne notre avis sur les jeux, le fonctionnement du service bar... On parle des sorties proposées par le CE... On peut donner des idées. On informe nos collègues sur les futures sorties du CE... On note ceux qui sont intéressés.
- Le délégué est le porte-parole de chaque équipe auprès du délégué CE.
- Il peut suggérer des idées pour la gestion et l'utilisation du budget Faucol (par exemple, une partie du budget Faucol est utilisée pour l'achat de CD, DVD, livres... Ceux-ci peuvent être empruntés par les travailleurs).
- Il émet des idées pour certaines activités (sorties CE par exemple).
- Il retransmet aux autres usagers les informations du CE.

Jean-Louis : Il n'y a qu'en Loire-Atlantique que cela existe. Nous sommes des précurseurs de la loi 2002/2005. C'est important au niveau de l'expression individuelle.

2 - Aux délégués : Vous avez posé votre candidature, qu'est-ce qui vous a donné l'envie d'être représentant des usagers ?

Guénaël : Je voulais voir ce que c'était... un peu par curiosité.

Dimitri : Je voulais savoir comment ça se déroule.

Benjamin : Je m'intéresse au rôle de délégué.

Philippe, Jean-Philippe : On a voté pour nous puis on a accepté d'être délégués.

Sophie : Ça me plaît d'être le porte-parole des ateliers.

Didier : On a voté pour moi... On ne m'a pas demandé mon avis !

3 - Qui participe aux réunions et comment se déroulent-elles ?

Il y a une réunion tous les mois. Il n'y a que les délégués qui viennent aux réunions, les suppléants nous remplacent quand nous ne pouvons pas y participer. Aline et Jean-Louis sont présents. Aline, c'est la correspondante du CE, quant à Jean-Louis, il est le gestionnaire du foyer socioculturel.

Les délégués : On reçoit les convocations, sur celles-ci il y a un ordre du jour. En réunion d'atelier, on informe nos collègues et on recueille leurs questions. Quand Jean-Louis et Aline ne peuvent répondre à l'une de nos questions, alors, elle est discutée en réunion institutionnelle. Ensuite, un compte rendu de la réunion est rédigé par Aline ou par Jean-Louis. Ce compte rendu est lu en réunion d'atelier.

4 - Votre mandat dure combien de temps ?

Notre mandat dure trois ans. Tous les ans, il y a une journée organisée pour les délégués de l'Adapei. Ce sont des journée à thèmes. Notre prochaine réunion aura lieu à la mairie de Nantes et aura pour thème *« l'adaptation de la ville de Nantes au handicap »*.

5 - Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans ce que vous faites ?

Sophie : Se retrouver tous ensemble aux réunions.

Philippe : Chacun peut exprimer ses idées... faire des projets.

Certains délégués ont des missions bien définies au CAT :

- Céline et Benjamin doivent acheter des revues.
- Guénaël est chargé d'aller chercher les cannes de billard quand les collègues veulent jouer.
- Sophie achète *L'Éclaireur* tous les vendredis.
- Dimitri s'occupe de la terrasse, il est le porte-parole de ses collègues pour ce qui concerne la construction de la terrasse.

Propos recueillis par
Isabelle Michaud

PAROLES de délégués

« Il faut **rapporter aux autres** les informations »

« Il faut **bien expliquer** avec le papier que l'on nous donne et le moniteur peut nous aider »

« Je **demande à mes collègues** ce qu'ils veulent dire pour la réunion »

« Si il n'y a pas de questions, il n'y a pas de réponses »

« Une fois c'est suffisant car c'est une **grosse responsabilité** »

« Je ne **suis pas toujours écouté** dans certaines réunions »

« **Pas toujours facile** de comprendre tout ce qui est dit »

« J'ai l'impression de ne pas toujours donner des réponses positives et je **suis déçu de ne pas toujours faire plaisir à mes collègues** avec les réponses »

« Je suis **inquiète des fois** pour aller aux réunions »

« Quand il y a une réunion, ils (les collègues) **m'écoutent bien** »

« C'est **un vote** et tout est bien »

« **J'ai choisi** de vouloir le faire »

« Quand le délégué n'est pas là, c'est **le suppléant qui prend la suite** »

« Je suis **intimidé dans les réunions** ».

Voici nos délégués

Céline

Didier

Benjamin

Dimitri

Isabelle

Guénael

Jean-Philippe

Laetitia

Philippe

Propos recueillis auprès d'Isabelle, Sébastien, Christophe, Elodie, Daniel, Aurore, Danièle, Jacky, Katia
par Nicole Pedehour

ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ EN IME

L'art de vivre ensemble

L'importance de l'éducation à la citoyenneté en IME s'est trouvée renforcée par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Le droit des usagers a permis de poser un cadre à sa mise en œuvre. Le conseil de la vie sociale, le règlement de fonctionnement font partie des outils majeurs permettant une participation active des jeunes à la vie de l'établissement.

Pourtant, cette dimension citoyenne est bien loin d'être facile à faire vivre au quotidien auprès d'enfants souffrant de déficiences intellectuelles et en particulier de troubles envahissants du développement.

Les règles existent. Dans la grande majorité des établissements, elles ont été élaborées avec les usagers. Elles sont souvent répétées par les éducateurs, quel que soit le niveau de compréhension de l'enfant. Le présupposé est qu'il en comprend forcément quelque chose. C'est aussi une forme de respect que de, coûte que coûte, l'inscrire dans la réalité de l'exigence des règles, des droits et des devoirs, de la vie en collectivité.

Cette éducation ne s'inscrit pas dans une prestation spécifique mais dans la relation que tissent au jour le jour enfants et adultes. Quel que soit le degré de son handicap, l'enfant est accompagné par l'ensemble du personnel de l'IME attentif à mettre du sens aux tout petits riens de la vie quotidienne.

Banaliser un acte d'irrespect peut entraîner une dégradation lente et insidieuse des relations. Faire trop souvent appel à la sanction vide de sens cette sanction et empêche de s'intéresser aux symptômes.

Si la citoyenneté est l'art de vivre ensemble alors c'est à chaque instant de la journée que l'enfant construit, pas à pas cet art de vivre.

Claude Quélennec

IMPLICATION VIS-À-VIS DE LA SCOLARISATION

Il ne faut pas se décourager

En 2001, Camille avait à peine trois ans lorsque, comme tous les parents, je l'ai inscrit à l'école maternelle du quartier. À l'époque, le diagnostic d'autisme avait déjà été posé, mais je tenais à ce qu'il puisse bénéficier du cadre de scolarité traditionnelle. En 2001, aucune loi ne visait encore l'intégration des enfants handicapés à l'école, c'est pourquoi le jour de la rentrée je me suis contentée de dire à l'institutrice : *« Vous verrez, Camille a quelques difficultés, mais je m'occupe de tout… »*. Ce ne fut pas sans appréhension que je passai la journée. Par chance, lorsque je suis venue le chercher l'après-midi, l'institutrice, également directrice de l'école, me rassura et me dit qu'au vu des « difficultés » de Camille, elle allait m'aider à monter une équipe éducative. Ce faisant, dans les quinze jours qui suivirent Camille devint propre le jour comme la nuit en voyant ses camarades faire dans les petite toilettes de l'école. Cela m'encouragea vivement.

Parallèlement, je pris contact avec l'association Handicap & Scolarité 44 (aujourd'hui Handicap Loisirs et Scolarité) qui informe, conseille et soutient les familles d'enfants porteurs de handicap et qui formait, à l'époque, les indispensables auxiliaires de vie scolaire (AVS). Grâce à cette rencontre, et au parcours du combattant que pouvait représenter les recours en plénière de la CDES, Camille a pu bénéficier de la présence d'une AVSi* à raison de 12 heures par semaine pendant toute sa maternelle. Le reste du temps il était accueilli en hôpital de jour.

Après la maternelle, la CDES m'avait proposé des institutions type IME à plein temps, voire en internat ! Chose qui n'est plus envisageable à ce jour, la MDPH n'ayant plus le droit de proposer des orientations sans l'accord préalable des parents ; mais à l'époque, connaissant ma volonté de scolariser Camille, la directrice d'un établissement m'avait téléphoné pour me signaler des places disponibles à la CLIS de l'école Saint-Félix, j'en fis immédiatement la demande, appuyée des courriers des spécialistes que Camille avait pu rencontrer, demande qu'on nous accorda avec une présence d'AVSi de 9 heures par semaine. Une semaine partagée avec l'IME L'Odyssée.

Depuis, Camille continue ce rythme scolaire, la CLIS s'est déplacée à l'école Notre-Dame de Bon Port, Camille a largement progressé, il sait se repérer dans le temps et les lieux, il apprend à lire, il sait compter, a saisi l'abstraction, les changements semblent quasiment glisser sur lui à tel point que l'institutrice me dit que lorsque l'AVSi est absente, Camille écrit la date sur son agenda et réclame ensuite du travail comme il le fait d'habitude… On admet maintenant qu'il a sa place à l'école ! Le combat est dur, peut-être moins avec les nouvelles lois en faveur de l'intégration des enfants handicapés, mais il ne faut pas se décourager.

Éva Gouraud
maman de Camille

* *Auxiliaires de vie scolaire individuels*

PERSONNES HANDICAPÉES

Le droit à la ville

Les personnes handicapées ont droit : aux transports en commun, au logement, à l'éducation, au sport, aux loisirs et à la culture

Cette ambition s'appuie sur les logiques basées sur la conquête de leur autonomie et de leur intégration sociale. Le handicap est l'affaire de tous, et il faut que tout un chacun puisse participer à un espace d'expression dédié.

La ville de Nantes a créé le Conseil nantais des personnes handicapées lors du conseil municipal du 30 janvier 2009.

Ainsi, la ville s'engage sur trois axes :

- Offrir **une ville plus conviviale et plus solidaire,** éviter les phénomènes d'exclusion.
- **Faciliter la vie quotidienne** de la personne handicapée en lui rendant sa qualité de citoyen usager.
- Faciliter **l'intégration** de la personne handicapée dans la cité.

Trois moyens pour agir :

- Considérer la personne handicapée comme un **citoyen à part entière.**
- Considérer la personne handicapée comme un **usager du service public** et de l'espace public.
- **Porter un nouveau regard** sur le handicap

Cette nouvelle instance consultative doit permettre de faire évoluer la concertation et le dialogue citoyen sur les questions d'intégration et d'autonomie des personnes handicapées.

Cette commission est ouverte dans sa composition à tout Nantais âgé de plus de 18 ans.

Jean-Yves Besnard

VILLE ET HANDICAP

Travailler à vivre ensemble

C'est dans la concertation avec les personnes directement concernées que la ville de Nantes construit sa réflexion et ses actions pour une meilleure intégration des personnes handicapées.

Pourquoi des actions spécifiques ? Il ne s'agit pas de nier le handicap, de faire comme s'il n'existait pas, mais de le prendre en compte pour identifier les vraies questions posées et trouver les réponses les plus adaptées. Ainsi, les personnes handicapées pourront se déplacer et accéder à une vie sociale diversifiée : accès à l'école, à l'emploi, au logement, aux équipements culturels et sportifs par exemple, dans la plus grande autonomie possible. A chaque question posée, il doit être possible d'apporter une solution : aménagement de l'espace public, mais aussi formation du personnel à l'accueil des personnes différentes, adaptation des messages à la compréhension des destinataires.

Comment améliorer le quotidien des personnes handicapées ? En les associant tout simplement aux changements. Je ne ferai rien à leur place, mais avec elles. La concertation est bien la condition indispensable à la réussite de l'évolution. C'est aussi la dimension la plus riche. Se côtoyer, se confronter, c'est faire connaissance, puis c'est faire confiance. Il paraît alors évident que chacun de nous cherche à changer les choses. Cette dynamique se retrouve dans le Conseil nantais des personnes handicapées, dans lequel l'Adapei a toute sa place.

Pour autant, l'échange avec les personnes en situation de handicap mental ne va de soi. Si les contacts avec le milieu associatif et professionnel existent, il reste encore difficile de recueillir la parole de ces citoyens-là.

En étant plus attentive aux personnes handicapées, Nantes devient plus accueillante pour tous. Et ce, grâce à la contribution des personnes handicapées. C'est le meilleur moyen de prouver que handicap et citoyenneté peuvent aller de paire.

Catherine Choquet,
adjointe au maire de Nantes,
déléguée à la petite enfance, à la santé
et aux personnes handicapées

CITOYENNETÉ ET HANDICAP

Faire le plus pour ceux qui ont le moins

Chaque jour le confirme : autant qu'une réponse ou une solution, la citoyenneté est un problème et spécialement dans le cas des personnes handicapées frappées par l'injuste loterie de la vie. Il se formule ainsi : comment garantir à des hommes, des femmes, des enfants, des jeunes, des vieux, l'estime de soi attachée à la qualité de citoyen et cela malgré tout ce qui les différencie par ailleurs ?

La difficulté vient de ce que l'idéal de citoyenneté implique le dépassement des particularités concrètes des situations, l'arrachement à ce qui distingue au profit de ce qui rapproche dans un statut également partagé. Régis Debray a très bien exprimé cela dans son *Eloge de nos maîtres* évoquant la figure de l'instituteur et de sa classe au temps de la République des hussards noirs : *« Sans doute y avait-il, il y a quelques minutes encore, une quarantaine de gosses de riches avec un demi-douzaine de chahuteurs expérimentés et quelques fils de concierge en souffre-douleur ; une quarantaine de petits étourdis du 16e arrondissement, odieux de jactance et de vanité. Mais quand cet inconnu entre, pose sa serviette, toussote pour s'éclaircir la gorge, le silence se fait aussitôt, et ce sont soudain quarante adolescents sans âge qui se mettent à leur tour en marche derrière cet aîné, ni jeune ni vieux, qui médite en marchant devant eux. Ils ont oublié en un clin d'œil famille, naissance, préjugés, prétentions et projets de carrière. Etrange assemblée, à la fois abstraite et dense, que fait une salle de classe dont on force l'attention, comme si la raison en chacun se mettait à prier en silence »*. C'est très beau et tout est dit de la métamorphose qu'opère ici la classe, là la nation dans l'œuvre de citoyenneté. Mais c'est trop beau car à l'heure des devoirs et des leçons, la belle égalité qui recouvre les dissemblances de son voile d'ignorance des conditions concrètes, ne tarde pas à céder le pas à la réalité crue des conditions de logement et de dissemblance des niveaux d'instruction familiale. Et les handicapés sont fondés à dire : d'accord pour l'égalité mais que faites-vous du fait que nous partons avec quelques longueurs de retard ? A juste titre.

Ce qui veut dire que l'œuvre de citoyenneté se doit de prendre en compte les inégalités de fait non pour les sublimer dans une égalité de droit largement fictive mais pour travailler à lui conférer une réelle effectivité en donnant consistance aux conditions de l'estime de soi.

Le respect de soi-même est un bien premier

Le philosophe américain John Rawls place cette valeur au cœur de sa théorie de la justice. Il en fait la principale déclinaison, le « bien premier » par excellence. Et cette « estime de soi » comporte à ses yeux deux aspects. *D'abord « le sens qu'un individu a de sa propre valeur, la conviction qu'il a que sa conception du bien, son projet de vie valent la peine d'être réalisés ». Ensuite « la confiance en sa propre capacité à réaliser ses intentions, dans la limite de ses moyens ».* Il poursuit : *« on voit clairement pourquoi le respect de soi-même est un bien premier. Sans lui, rien ne semble valoir la peine d'agir ou si quelque chose a de la valeur pour nous c'est la force de lutter pour elle qui fait défaut »*...

C'est très fort et immensément lourd de conséquences à savoir que tout doit être mis en œuvre pour assurer à chacun, à chaque citoyen les conditions qui garantissent effectivement la possibilité de ce respect de soi.

D'où deux implications essentielles :

- celle de primauté de la justice sur l'efficacité ainsi exprimée : *« La justice est prioritaire par rapport à l'efficacité et exige certains changements qui ne sont pas efficaces en ce sens ».*
- ce qui veut dire, de manière minimale, limitation des effets individuels et sociaux de l'arbitraire de la « loterie de la nature » dans la distribution des talents et plus positivement mise en œuvre d'une stratégie visant *« à maximiser les attentes de ceux qui sont les plus désavantagés »*, à maximiser les statuts minimaux : c'est le principe du maximim ou encore le principe de différence compatible avec les exigences de l'économie de marché.

Bref, faire le plus pour ceux qui ont le moins. Prendre appui sur les inégalités imposées par le sort ou l'injuste distribution de l'ordre économique pour approcher au plus près de l'égalité souhaitée. L'arrachement à la nécessité ne se décrète pas sauf à verser dans le simulacre. Il se réalise pas à pas, pied à pied dans un travail incessant de correction, de rectification sans défaitisme.

Jacques le Goff
philosophe

Loi 2007 et citoyenneté

La loi du 5 mars 2007 réformant le régime de protection des majeurs s'est inscrite dans l'esprit de la loi 2002-2 et de la loi du 11 février 2005.

La mesure de protection n'est plus seulement « pour » mais « s'exerce avec » le majeur protégé, dans la mesure du possible, c'est-à-dire compte tenu de la situation et de l'état de la personne.

La place centrale du majeur protégé est réaffirmée avec une recherche constante du respect de la personne, de sa dignité, de l'exercice de ses droits fondamentaux et de son accès à la citoyenneté.

Cet accès à la citoyenneté reconnu par loi 2005 s'exerce dans le cadre des mesures de protection au travers :

- d'une recherche d'adaptation des mesures de protection,
- du droit de vote,
- de la participation du majeur protégé.

1. L'adaptation de la mesure

Si la protection des majeurs protégés passe par une limitation de leurs droits notamment en matière patrimoniale (accords curateurs, tuteurs ou juges des tutelles), la loi 2007 se veut particulièrement restrictive sur ce point.

Non seulement, les mesures doivent être adaptées à chaque cas, de sorte que le majeur qui n'a besoin que d'assistance ne soit pas placé sous tutelle mais les mesures de protection juridique devront, en outre, être révisées régulièrement afin que le juge puisse s'assurer qu'elles restent adaptées et qu'elles ne privent pas inutilement les personnes concernées de leur liberté d'agir.

Ainsi, les mesures de protection sont strictement limitées aux situations pour lesquelles les autres moyens (MASP, MAJ) ne permettent pas de faire face à la situation.

2. La capacité électorale du majeur sous tutelle

Désormais, le juge des tutelles, lorsqu'il ouvre ou renouvelle une mesure de tutelle, doit statuer sur le maintien ou la suppression du droit de vote de la personne protégée. Les certificats établis par les médecins habilités devront se prononcer spécialement sur ce point et les juges des tutelles continueront vraisemblablement à essayer de se forger une opinion au moment de l'audition du majeur concerné en l'interrogeant notamment sur la vie civique.

Si le juge ne décide rien à ce sujet, la capacité électorale, qui est dorénavant le principe, sera maintenue (ou restaurée s'il s'agit d'un renouvellement de la mesure) de plein droit ; l'incapacité éventuelle ne restant possible que si la mesure de protection est une tutelle et devant faire l'objet d'une décision spéciale du juge.

3. La participation du majeur protégé

Il s'agit là d'une grande innovation dans le dispositif applicable aux majeurs protégés. Cette participation a été initiée par la loi 2002-2 dans les établissements médico-sociaux avec la mise en place des CVS (conseil à la vie sociale) et des projets personnalisés ou individuels.

Parallèlement à ce que nous connaissons dans le secteur médico-social, la loi 2007 instaure deux niveaux de participation :

- **Participation à la vie du service** avec un mode de consultation des majeurs protégés qui prendra la plupart du temps la forme d'enquêtes de satisfaction destinées à connaître l'avis des majeurs protégés sur le suivi de la mesure exercée par les services mandataires à la protection des majeurs.
- **Participation à la mise en œuvre de sa mesure :** le Document individuel de protection par majeur (DIPM) a pour objet d'une part d'informer le majeur protégé des conditions d'exercice de sa mesure de protection (montant de sa participation, modalités de rencontre...) et, d'autre part, de définir les objectifs de la mesure pour l'année à venir. Ce DIPM devra être établi, dans la mesure du possible, avec la participation du majeur protégé et signé par lui (à défaut, il sera signé par un proche de sa famille ou un professionnel de l'établissement où il est accueilli).

Outre ces nouveaux modes de participation initiés par la loi 2007, se pose souvent la question de la possibilité pour un majeur protégé d'adhérer à une association ? La réponse doit être nuancée selon la nature de la mesure dont il bénéficie.

- Si le majeur est en curatelle, il peut librement adhérer à l'association à condition que cette adhésion n'ait pas d'incidence sur son patrimoine et qu'il ait les capacités financières pour payer cette adhésion sur les sommes dont il dispose librement.
- Si le majeur est en tutelle, il doit être représenté par son tuteur dans la mesure où cet engagement peut avoir une incidence pécuniaire significative sur le budget du majeur protégé.

Nadine Folliard
directrice ATI Loire-Atlantique

Participation à une association

Pour nous, être citoyen, c'est d'abord vivre dans la ville comme tout le monde, c'est avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs que tout le monde.

Les devoirs, c'est respecter les lois, les règles de la vie sociale dans la vie quotidienne. Au travail, ne pas agresser nos collègues, respecter les professionnels, les consignes de sécurité. Si on veut être respecté, il faut respecter les autres. Il faut être responsable de ses actes, assumer même quand on fait des erreurs, ne pas compter sur les autres pour rattraper nos erreurs.

« En créant une association, nous sommes citoyens à part entière » dit Jeanine.

Etre citoyen, c'est participer à la vie comme tout le monde : accès au travail, au logement, à la santé, à la culture, aux loisirs, à la vie sociale.

Être citoyen, c'est avoir la liberté de s'exprimer. Maryvonne dit : adhérer à « *Nous aussi* » : *« c'est plus de liberté pour m'exprimer, faire entendre et respecter nos idées à nous personnes handicapées. »*

Pour nous, c'est surtout avoir le droit, la liberté de se rassembler, de pouvoir parler ensemble, la liberté d'expression. C'est échanger, donner notre avis, nos opinions, manifester quand on n'est pas d'accord. Par exemple : aller aux manifestations avec *ni pauvre, ni soumis*, ou à des manifestations faites par l'Adapei pour défendre nous-mêmes nos droits.

C'est participer à la vie sociale et politique, écrire aux élus, les rencontrer, nous avons rencontré Monsieur Mauduit du conseil géneral pour donner notre avis à ceux qui font les lois. C'est aussi expliquer à toute personne qui on est, et ce dont on a besoin.

« Le travail sur l'accessibilité, c'est nous permettre d'être citoyen car on peut faire plus facilement : accéder aux administrations, à la santé, au savoir », rajoute Michel, et le droit de vote quand on peut : *« quand on vote, on s'exprime »*. Pour pouvoir exercer tous ces droits, il faut aussi que nous ayons les bonnes informations pour décider. « Nous aussi » peut aussi avoir aussi ce rôle d'information.

Emmanuel, Maryvonne, Michel, Yves, Jeanine, Vanessa

Présentation des chroniques radio

Depuis six années, l'Apei de Saint-Nazaire anime sur **Radio Côte d'Amour** fréquence **99.5** une chronique hebdomadaire appelée « Mosaïques » dont la finalité est de faire partager par le plus grand nombre d'auditeurs le fait que les personnes en situation de handicap mental ont les mêmes inquiétudes, questionnements, tracas dans la vie de tous les jours que monsieur tout le monde. L'objectif est de faire tomber les tabous et de participer au changement du regard que peut porter la société.

En 2008, l'Adapei 44 rejoint l'Apei à sa demande, en animant alternativement un mois sur deux ces chroniques.

La chronique « Mosaïques » de trois minutes est diffusée chaque lundi à 8h15 et 13h30.

L'ensemble des chroniques est écoutable à tout moment sur le site de l'Adapei « Espace Média » où vous les retrouverez classées par thèmes depuis octobre 2008.

LES PROCHAINS THÈMES À VENIR SONT :

- **Famille d'accueil :** Qu'est ce qu'une famille d'accueil et à quoi ça sert ? Comment devient-on famille d'accueil ? (agrément…)

  Pourquoi des familles d'accueil ? (autonomie de la personne accueillie, répit pour la famille d'origine, réponse aux manques de places en établissement spécialisé…) ?

- **Effets de la crise économique sur les activités des Esat.** Incidence sur le bien-être des travailleurs : rôle du travail, la sixième semaine de congés non prise, impact sur le budget…

  Ces chroniques laissent une large place aux interviews des personnes accueillies dans les établissements Adapei, à leurs familles et amis, aux professionnels sur des thèmes choisis par un comité rédactionnel composé de deux professionnels de l'Adapei et deux administrateurs.

Philippe Douscelin

CHRONIQUE RADIO de l'Adapei de Loire-Atlantique

Animation

Depuis le mois d'octobre 2008, j'ai le plaisir de tendre le micro principalement aux personnes en situation de handicap pour la chronique radio de l'Adapei.

Je me souviens par exemple de Christophe, comédien de la pièce de théâtre *Kontakt et le secret de Léa*. Je lui ai tendu le micro alors qu'il est sourd-muet. Ce fut une scène de vie extraordinaire, car Christophe s'est prêté au jeu et il a pu s'exprimer librement, comme les autres. Certaines personnes auraient pu penser que cela n'a pas de sens et pourtant tout le sens de ma démarche est là, c'est-à-dire de prendre en considération la personne telle qu'elle est sans jugement, ni à priori, juste bénéficier d'une rencontre commune, de conserver une trace et de partager avec l'auditeur ces moments. Outre la richesse des rencontres multiples des personnes accueillies, des parents ou des professionnels, ces expériences m'ont permis de les écouter autrement, de leur permettre une expression citoyenne, légitime, même si elle a un caractère exceptionnel. Parler est une chose, dire en est une autre. Et les personnes interviewées ont été conscientes de cela. Je retiens donc la difficulté pour certains à dire, à articuler, les efforts réunis pour aider la personne accueillie à construire son propos mais aussi la simplicité et la spontanéité des paroles, les surprises de certaines réponses. Enfin, la réalisation de chroniques radio nécessite un travail en amont et en aval tout aussi important que les interviews, l'élaboration à plusieurs est riche et constructive.

Jun Cordon

Témoignage

Je connaissais Radio Côte d'Amour avant… qu'est-ce que j'ai ressenti ? Enfin on donne la parole aux gens qui savent bien parler ou pas. Mosaïque, c'est bien parce que des parents, des enfants, des jeunes peuvent dire… tout citoyen doit accepter les différences… quand on parle de citoyen, il y a quand même beaucoup de choses à faire là-dessus. Mon entourage a trouvé ça super, c'est mes mots… je trouve ça bien qu'on demande leur avis aux personnes.

Je trouve ça bien qu' il y ait un thème différent par semaine, heureusement qu'il y a cette radio-là parce qu'il n'y pas beaucoup de radios qui prendraient nos témoignages de personnes handicapées en compte. Il y a plein de thèmes différents… c'est pas déformé.

Être citoyen, c'est respecter les gens avec qui on travaille, son entourage, sa famille, relever une vieille dame dans la rue… c'est essayer de parler… on est des personnes à part entière, on est des citoyens… le handicap, c'est pratiquement le mot courant qui sort de la bouche de tout le monde, mais le handicap c'est plus large.

J'ai été très très contente et même assez surprise de m'entendre. Quand on est interviewé, on a toujours un peu le trac et à la radio, finalement, ça a été assez naturel.

Mme Grosseau

2e ÉPISODE

Monsieur et Madame Parent sont invités à l'assemblée de leur section

L'Adapei 44 est divisée en 9 sections territoriales. Chacune regroupe sur son territoire les familles et un certain nombre d'établissements qui y sont situés.

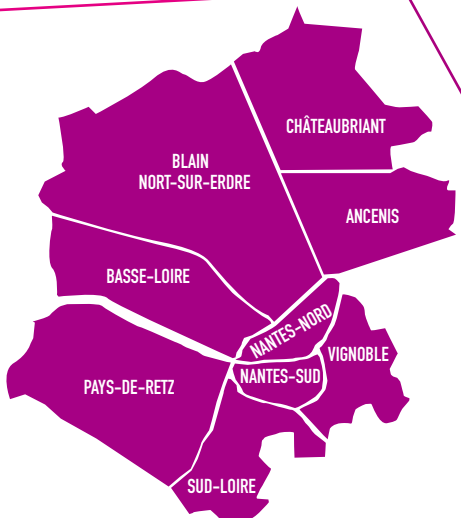

Lors de cette « assemblée des familles », un point est fait sur l'activité des établissements et l'activité associative locale. Un bureau de section est élu.

On y désigne les représentants devant voter à l'assemblée générale statutaire de l'association.

Madame Parent est intéressée pour participer aux activités de la section. Elle présente sa candidature et est élue par les adhérents qui votent ici en suffrage direct.

Le nombre de membres de chaque bureau de section est fixé par la section. Ce bureau organise son fonctionnement autour d'un président élu en son sein.

Madame Parent est élue membre du bureau de la section

Les membres du bureau de la section sont majoritairement des parents, il peut y avoir aussi des frères et sœurs et des personnes handicapées.

Les membres du bureau animent la vie associative locale, ils sont des soutiens et des interlocuteurs pour toutes les familles. Ils initient, proposent et suivent des projets selon les besoins repérés, en lien avec le conseil d'administration de l'Adapei 44 (adaptation des locaux, création de solutions nouvelles d'accueil et d'accompagnement…).

Cette instance permet à chacun de s'impliquer et de participer de façons diverses et adaptées, selon ses compétences. Elle favorise l'initiative, l'entraînement et la préparation à d'éventuelles prises de responsabilités plus importantes au sein de l'association.

Quel est le rôle du président de ma section ?

Mme Parent

Le président de chaque section représente l'association sur son territoire, pour toutes les familles et auprès des élus locaux. Il est en lien avec les directeurs des établissements. Le président de la section veille au bon déroulement de la vie de la section et à ce que chacun puisse s'exprimer. Il est, pour une grande association comme la nôtre, un maillon indispensable de bonne gouvernance associative. Chaque président est membre du conseil d'administration de l'Adapei 44. Il participe à l'élaboration et au suivi de toutes les décisions prises au niveau départemental.

le président de section

Le conseil d'administration et le bureau de l'Adapei 44. Qu'est-ce que c'est ?

Le président de section est membre du conseil d'administration et participe au bureau de l'Adapei 44

Comme toute association loi 1901, l'Adapei 44 dispose d'un conseil d'administration, instance décisionnaire qui réunit tous les administrateurs élus.

Ces administrateurs sont les présidents de section (9) et des membres des bureaux de sections (représentatifs du nombre d'adhérents) qui, après avoir été recommandés par leur section en conseil d'administration, après avoir présenté leur candidature, ont été élus en assemblée générale de l'Adapei 44.

Le conseil d'administration, à l'issue de chaque assemblée générale, procède à l'élection de son bureau et de son président.

Le bureau de l'Adapei 44 est composé du président, du président-adjoint, de vice-présidents, du trésorier et du secrétaire. Les présidents de section participent aux réunions de bureau.

Dans ces deux instances associatives siègent des parents, administrateurs élus avec voix délibératives, et des professionnels nommés avec voix consultatives, ceci afin de favoriser une bonne gouvernance associative.

Le conseil d'administration se réunit 5 fois par an et le bureau 7 fois.

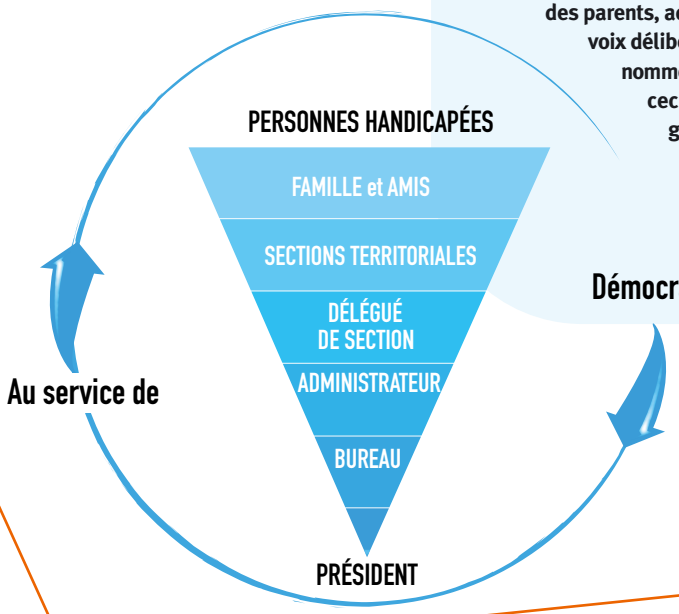

L'assemblée générale de l'Adapei 44

Qui vote ?

Elle a lieu une fois par an au mois de juin. Sont invités de droit les adhérents. Sont également conviés toutes les familles et les personnes accueillies, les cadres de l'association, les élus et les représentants des pouvoirs publics ainsi que divers partenaires de l'Adapei. Une AG, c'est légal et statutaire, mais c'est surtout l'occasion de dire ce que l'on fait (rapport d'activités), de partager nos projets (rapport d'orientations), de connaître nos finances (rapport financier) et de prendre d'autres décisions prévues par les statuts.

Pour les familles, c'est un moment associatif fort permettant de faire « corps » (chaque président de section prend la parole).

Les modes d'élection sont réglementés par nos statuts. Ce sont les délégués de section et les membres du bureau de l'Adapei 44 qui votent en assemblée générale. Ils élisent aussi les administrateurs qui sont renouvelés par tiers.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres délégués présents ou représentés à l'assemblée.

Le vote se fait à main levée ou au scrutin secret si la demande en est formulée.

Les délégués de section (leur nombre dépend du nombre d'adhérents de chaque section) sont élus parmi les adhérents lors de l'assemblée de la section. Ils peuvent faire partie ou non du bureau de la section.

...à suivre

« NI PAUVRE, NI SOUMIS »

Mobilisation à Nantes

Le Mouvement inter-associatif Ni pauvre, ni soumis a prolongé son action le 21 mars partout en France pour sensibiliser l'opinion afin que le Gouvernement n'oublie pas que des centaines de milliers de personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes vivent toujours en dessous du seuil de pauvreté.

A Nantes, nous étions nombreux, venus de tout le département pour affirmer que leur dignité passe par un revenu minimum décent. Un revenu qui permette à celles et ceux qui ne peuvent pas accéder au monde du travail du fait de leur handicap d'être vraiment des citoyens à part entière.

Au nom de l'égalité des droits et des chances et de la citoyenneté des personnes handicapées, nous avons appelé à la mobilisation de tous pour une politique plus solidaire.

UN NOUVEAU SERVICE SUR NOTRE SITE

La Lettre d'information de l'Adapei 44 est désormais disponible. Pour vous y abonner, rendez-vous sur le site : **www.adapei44.fr**

Ainsi vous la recevrez régulièrement et pourrez consulter en quelques clics les nouveautés les plus marquantes publiées sur notre site internet.

N'hésitez pas à le faire savoir à vos amis. Inscrivez-vous maintenant pour recevoir la Lettre d'information.

L'antenne de « Nous Aussi »

Rencontre avec M. Mauduit

Ce vendredi 3 avril, à la MDPH d'Orvault, nous avons rencontré Monsieur Mauduit, vice-président du conseil général, qui s'occupe des personnes handicapées.

Nous avons présenté notre association nationale, la délégation locale d'Ancenis et nos attentes.

Nous sommes très contents, l'entretien est réussi. Monsieur Mauduit nous a écoutés, nous avons pu parler simplement avec lui.

Il nous a entendus puisqu'il propose qu'un représentant de « Nous Aussi » participe au groupe de travail du schéma départemental sur le thème du vieillissement et des réponses à nos besoins. Ceci est une première victoire puisque, pour la première fois en Loire-Atlantique, nous, les personnes handicapées intellectuelles, seront présentes directement dans des réunions. Nous voulons remercier sincèrement Monsieur Moreau, président de l'Adapei pour sa présence et son soutien. « Nous Aussi » est reconnu, il nous reste à développer notre mouvement.

Soyez nombreux à venir nous rejoindre, les choses bougent et avancent.

Jeanine, Daniel, Emmanuel, Franck

10 avril

Première pierre pour le Foyer de Sainte-Pazanne

La construction est lancée pour une ouverture programmée en 2010. Le nouveau Centre d'accueil et d'activités (CAA) situé rue Francoise Dolto d'une superficie de 2 000 m² sur un terrain de 9 950 m² accueillera 18 personnes en internat et 12 en externat. C'est la concrétisation d'un travail important des promoteurs du projet car il aura fallu une réelle détermination pour qu'il se réalise. La solidarité associative, le partage de nos valeurs communes ont fait, une fois de plus, la preuve de leur efficacité sur le terrain. La persévérance et l'opiniâtreté de la part des forces vives de l'Adapei ont fini par convaincre l'ensemble de nos interlocuteurs des sphères administratives, économiques et politiques et nous ont permis d'aboutir.

Nous remercions la municipalité de Sainte-Pazanne qui nous a réservé un excellent accueil par la mise à disposition du terrain dès janvier 2004.

L'Adapei vous donne rendez-vous dans quelques mois pour découvrir ce bâtiment naissant qui deviendra bientôt, grâce à tous, un lieu de vie agréable qui permettra à des personnes handicapées de vivre dignement avec et parmi les autres.

Un échange européen en Grèce

Six jeunes de l'IME des Sorinières sur l'île de la Canée.

L'Institut médico-éducatif des Sorinières a effectué du 11 au 22 avril 2009 un séjour en Grèce sur l'île de la Canée, avec six jeunes en situation de handicap mental et quatre éducateurs ainsi que deux groupes d'Italiens et de Grecs. Au total 30 personnes, de trois pays, cultures, langues et handicaps différents, ont passé dix jours ensemble, avec pour thème commun la photographie.

La préparation de ce projet européen a demandé un an dont six mois avec les enfants.

Il a été réalisable grâce à l'Europe (programme jeunesse européen) qui finance des échanges de jeunes, le soutien de l'Adapei, des parents et des sponsors.

Au retour, les enfants, avec leur dossier et leurs photos, ont expliqué leur voyage. Les signes ont beaucoup été utilisés pour pouvoir échanger et communiquer ainsi que quelques mots basiques d'anglais. Ils ont beaucoup aimé prendre des photos.

Entre visites, excursions, vie en commun… une exposition photos a été présentée sur le port de la Canée. Chaque pays avait initié les jeunes à la photographie et a exposé les photos prises par les jeunes. Nous avons présenté notre ville : Nantes.

Le groupe serait partant pour un autre voyage, l'avion ne leur a pas fait peur !

Ce fut également l'occasion de découvrir un nouveau pays, ce qui a enrichi chaque jeune et chaque encadrant.

Florianne Livet, Laetitia Chapeau, Yves Martinaud, Yves Ridel, Arnaud Pogu, Agathe Legoaster, Chloé Piron-Vicet, Morgane Moguerou, Joris Forget, Johan Aubert

BILAN DE LA JOURNÉE SPORT ADAPTÉ

« Plein jeux, j'y vais »

La journée du 15 avril s'est bien passée, tout était très bien. On a aimé les activités : bowling, trampoline, fléchettes, parachute... Nous n'avons pas eu le temps de faire tous les ateliers. Nous sommes contents d'avoir vu nos collègues de l'Esat. On a apprécié le temps du midi car on a discuté avec des personnes qu'on ne connaissait pas. Puis, bien installés, nous avons partagé notre pique-nique avec nos voisins du foyer de vie. Les élèves du lycée Jean-Baptiste Eriau qui nous accompagnaient tout au long de la journée étaient très sympas et disponibles.

Pour clôturer la journée, nous nous sommes retrouvés tous ensemble au milieu de la salle pour porter le Kin – Ball avec la consigne qu'il ne tombe pas au sol : pari réussi ! Il est resté en l'air plus de deux minutes. Le soir, nous étions bien fatigués mais contents d'avoir passé une aussi bonne journée. À l'année prochaine !

La SACAT d'Ancenis
(le groupe 2)

Les résidants des Machaons s'intègrent à la vie associative

Le 11 mai dernier, une balade inaugurale avait lieu entre l'association La Randonnée boscéenne et des résidants du foyer Les Machaons. L'idée est de mettre en place une activité randonnée partagée.

À l'initiative de ce projet, Marie-Bernadette Boureau, adjointe aux aînés, à la solidarité et à la prévention, a réuni Jocelyne Chollier, membre du personnel du foyer de l'Adapei, et Michèle Droual, présidente de la Randonnée boscéenne, pour envisager la mise en place d'une telle activité. Dix résidants de l'établissement sont susceptibles d'y participer. Ils ne sortiront pas tous ensemble, mais pourront s'inscrire, tour à tour, aux sorties qui seront organisées. *« Les résidants du foyer seront accompagnés par des bénévoles de la randonnée boscéenne qui s'adapteront aux personnes handicapées »*, explique M.B. Boureau.

Au cours des premières sorties, la présence des professionnels du foyer est indispensable afin de faire connaissance. Côté sécurité, les randonneurs étaient équipés : sac à dos, boisson, chapeau, vêtement de pluie, plus un gilet jaune fourni par la mairie. Pour que l'intégration soit effective, les résidants participants seront membres de l'association de randonnée. Le groupe sera adhérent à l'association ce qui lui permettra de participer aux manifestations de la Randonnée boscéenne, telles que l'assemblée générale et sa galette des rois ou la soirée pot au feu.

Cette première expérience permet d'envisager de nouvelles sorties.

Marie-Bernadette Boureau

Signature du CPOM Esat

Jeudi 28 mai 2009, en présence des directeurs des Esat de l'Adapei 44, Mme TAILLANDIER, directrice de la DDASS, et M. MOREAU, président de l'Adapei 44, ont signé le CPOM pour les ESAT Adapei (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens).

Ce contrat est d'une durée de cinq ans du (01/01/09 au 31/12/13). Les deux parties s'engagent à améliorer quantitativement et qualitativement l'offre de service des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) de l'Adapei de Loire-Atlantique et à stabiliser leur financement.

Ils s'engagent particulièrement à :

- **pérenniser le fonctionnement et le financement des Esat** afin de répondre au mieux aux besoins des personnes handicapées et à développer entre autres des structures et des services nouveaux en application de l'objet social, du projet associatif global de l'Adapei et des projets d'établissements.
- **s'inscrire dans le cadre légal et réglementaire relatif à la tarification et aux missions des ESAT** tout en cherchant à renforcer l'évaluation des prestations réalisées par ces établissements.

Inauguration du Centre d'accueil et d'activités de la Charmelière

Elle a eu lieu le 15 mai, en présence de M. Hagelsteen, préfet de Région, M. Mauduit, vice-président du conseil général, et M. Guillet, maire de Carquefou.

Le CAA la Charmelière a ouvert le 19 janvier 2009. Il poursuit l'accompagnement des 7 jeunes adultes du foyer d'accueil médicalisé qui étaient déjà accueillis dans la maison située dans l'enceinte de l'établissement auxquels sont venus se joindre 17 adultes en internat ayant une orientation foyer occupationnel. L'établissement organisé en 3 unités de vie possède une place d'accueil temporaire en internat et 6 places en externat.

Plusieurs types d'accueil sont donc effectifs dans ce foyer. C'est un lieu qui s'adresse à des personnes ne pouvant accéder au monde du travail, où elles vivent et participent à des activités de mieux-être, de création et d'intégration sociale qui sont le moyen proposé pour les conduire vers le plein épanouissement de leur citoyenneté.

Le conseil d'administration souhaite aux résidants et aux professionnels beaucoup de bonheur dans ce nouvel établissement de l'Adapei.

Des poèmes au CAA la Charmelière

Moment très important pour les 30 résidants du Centre d'accueil et d'activités de Carquefou.

A cette occasion, Claudine, Aurélie, Hélène, Richard, Philippe et Jean-René, les auteurs des deux poèmes, ont pu faire partager leurs émotions devant un public conquis.

Au foyer La Chamelière

Nous y sommes bien.
La cuisine, ça me plaît, dit Aurélie
J'aime faire de la peinture, dit Jean-René
La poésie, ça me plaît, dit Philippe
J'aime faire et manger des gâteaux, dit Claudine
La pâtisserie avec Claudine, ça me plaît, dit Richard
J'aime bien rigoler ici, dit Hélène.

La bonne humeur

La bonne humeur
C'est l'amour, dit Aurélie
La bonne humeur
C'est de ne pas être en colère, dit Richard
La bonne humeur
C'est le soleil, dit Philippe
La bonne humeur
C'est le matin au petit déjeuner, dit Claudine
La bonne humeur
C'est de manger du chocolat,
disent Jean-René et Hélène
Enfin, la bonne humeur
C'est d'être bien dans sa tête, d'être en pleine forme et d'avoir du baume au cœur.

PORTES OUVERTES À L'IME DE CHÂTEAUBRIANT

Un IME bien équipé

L'IME des Perrières a organisé sa journée Portes ouvertes, le mercredi 17 juin 2009. Pour annoncer l'opération, un groupe d'enfants handicapés a distribué des invitations dans les boîtes aux lettres du quartier. Là encore, il s'agissait de développer la responsabilité, le repérage géographique et l'autonomie. Car *« plus une personne est bien dans sa peau, plus elle aura d'outils pour s'investir dans la vie »* conclut Jacky Millet, directeur de l'IME.

Les visiteurs ont pu découvrir ou redécouvrir que l'IME des Perrières a la chance d'être bien équipé avec des ateliers, des salles de travail, une salle de sport, un local informatique et même une salle multi-sensorielle pour travailler sur les sons, le toucher et la relaxation. Bien doté en outillage, l'atelier de jardinage entretient un verger, un potager et des serres.

L'EA D'ANCENIS
15 ans de service

Portes ouvertes à l'entreprise adaptée d'Ancenis, inauguration de ses nouveaux locaux et fête ses 15 ans d'existence. Depuis son origine en 1994, EPA services a développé des prestations de services. Les tâches s'effectuent dans les règles de l'art, grâce aux apprentissages et aux formations.

C'est une entreprise qui depuis 15 ans a donné aux hommes et aux femmes qui la composent le statut de salarié (6 salariés en 1994, 22 en 2009) et surtout, par cet accès, la reconnaissance de leurs compétences. Ils sont fiers d'en être arrivés là.

Plus de 400 personnes sont venues le 29 mai 2009, les salariés ont été les ambassadeurs de leur métier.

Des témoignages de parcours professionnels ont clôturé cette belle journée.

LES 5 ANS DE L'EA D'ORVAULT

Vendredi 12 juin 2009, les Ateliers de la Cholière ont fêté les 5 ans des entreprises adaptées l'Albizia et Espaces Verts. A cette occasion, pour le déjeuner, un menu spécial a été concocté par le restaurant self l'Albizia.

Découverte des 5 sens à l'IME des Sorinières

Le 5 juin, des étudiants de l'Icam ont expliqué de façon ludique le fonctionnement de nos 5 sens.

« *Nous avons adapté notre langage à celui de ces enfants qui ont un handicap* » explique Sébastien.

Divers ateliers étaient proposés sur le goût, l'ouïe, le toucher, l'odorat et la vue.

Un goûter-quiz a permis de mesurer les connaissances acquises et chacun a pu recevoir un diplôme.

« *Être à la fois professeur, animateur et organisateur constitue pour nous une belle aventure* » ont déclaré les étudiants.

CALENDRIER des prochaines chroniques radio – dernier trimestre 2009

MOIS	NOMBRE DE CHRONIQUES	THÈMES	ASSOCIATION
sept. 09	4	« Nous Aussi » et 3SA	Apei
oct. 09	4	Famille d'accueil	Adapei
nov. 09	5	Culture et handicap	Apei
déc. 09	4	Effets de la crise économique sur les activités ESAT, sur les ressources des personnes handicapées	Adapei

ATTENTION ***modification des horaires de diffusion de la chronique radio Adapei sur les ondes de radio Côte d'Amour à Nantes 99.5 FM et sur Saint-Nazaire 100.1 :***

1re diffusion le samedi à 11h30 / 2e diffusion le lundi à 13h30

À partir du samedi 3 octobre 2009.

JOURNÉE PORTES OUVERTES

à l'IME l'Odyssée

Voici des réflexions et des photos de quelques personnes qui se sont exprimées sur la journée Portes ouvertes du 15 juin dernier à l'IME l'Odyssée au 22 chemin des Bâteliers à Nantes.

Le 15 juin dernier, l'équipe pluridisciplinaire de l'IME l'Odyssée a ouvert ses portes au public. Du fait de son installation récente sur ce site (janvier 2008), les professionnels ont souhaité faire découvrir ce lieu, ainsi que le travail réalisé auprès des enfants et adolescents accueillis. Tous les professionnels se sont mobilisés autour des projets tels que :

- photos, panneaux...
- confitures de fraise, confection de gâteaux...

Cette journée très positive a permis à de nombreuses personnes de venir ; représentants de l'Adapei, professionnels d'autres IME, parents, enfants, partenaires... Tout cela dans une ambiance conviviale et propice à l'échange.

Delphine Grain, Carine Cleren

Témoignage

Sur la structure de cet IME intégrant le CAFS et le SESSAD, je n' imaginais pas une telle organisation autour de chaque jeune.

La visite des trois groupes : Nautilus, Némo et Ado, nous a permis de voir l' environnement dans lequel ces enfants évoluent chaque jour dans les espaces : accueil, détente, motricité, musique, ordinateur, bricolage et repas, ainsi que les extérieurs. Nous avons aussi découvert les différentes activités extérieures : piscine, médiathèque, Concor'd' âne, etc.

Ceci nous a permis d' apprécier le travail de l' équipe encadrant les enfants.

Pierrette Bernard

La délégation locale de « Nous Aussi » en Finlande

Jeanine, Alain, Florian, Daniel, Michel, Evelyne, Yves.

Sept adhérents de « Nous Aussi » ont participé activement aux travaux de la plateforme européenne des auto-représentants, et à ceux d'inclusion Europe à Tempere en Finlande du 23 au 27 juin 2009.

Le thème retenu : les capacités juridiques, les mesures de protection, la participation aux décisions : « Rien pour nous, sans nous ».

N'hésitez pas à nous interroger !

CONTACT
Mme Jeanine BATARDIÈRE
Délégation locale « Nous Aussi Ancenis »
245 rue des Jeux Olympiques
44150 ANCENIS

Assemblée générale
du 26 juin 2009

LES DÉCISIONS VOTÉES

- Harmonisation des cotisations
  - Cotisation annuelle 96 € soit 8 € par mois
  - Cotisation amis ou famille en attente de places : 60 €
- Création des sections Nantes Nord et Nantes Sud.
- Adoption du nouveau règlement général mis à jour pour intégrer les principes de fonctionnement des 11 commissions de l'association.

LES ADMINISTRATEURS

Membres du bureau

- Président **Dominique MOREAU**
- Président-adjoint **Pierre GUÉRIN**
- Vice-président **Roger LAURENT**
  Chargé des projets et des listes d'attente
- Vice-président **Christian GATARD**
  Chargé des relations inter associatives & CDA
- Secrétaire **Sophie BIETTE**
- Trésorier **Philippe DOUSCELIN**
- Trésorier-adjoint **Martine NDIAYE**
- Membre **Paulette MOLLIER**
- Membre **Françoise JAN**
- Membre **Jean-Yves BESNARD**

Administrateurs présidents de section

- **Marie-Louise BU** Section Ancenis/Varades
- **Michel LEROY** Section Blain/Nort-Sur-Erdre
- **Véronique LASCOSTES** Section Vignoble
- **Simone GITEAU** Section Châteaubriant
- **Jean-Louis BELLIA** Section Nantes Nord
- **Daniel LOUBOUTIN** Section Nantes Sud
- **Serge DORÉ** Section Sud Loire
- **Joseph BRISSON** Section Pays de Retz
- **Christian GATARD** Section Basse Loire

Autres administrateurs

- **Jean-Paul BOURMAUD**
  Section Vignoble
- **Jean-Claude BOISSEAU**
  Section Châteaubriant
- **Rémy CORNUAILLE**
  Section Ancenis/Varades
- **Joseph FAUCHEUX**
  Section Ancenis/Varades
- **Loïc FLORENT**
  Section Blain/Nort-Sur-Erdre
- **Christine GALLEN**
  Section Sud Loire
- **Didier TOULZA** ATI

SECTIONS Nantes Nord / Nantes Sud

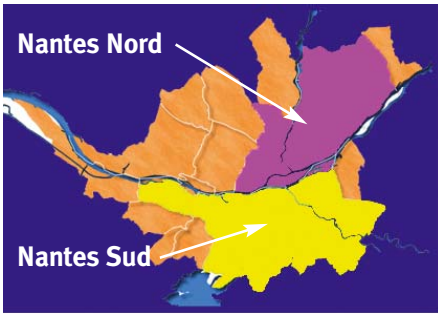

Le concours des Victoires de l'accessibilité est ouvert

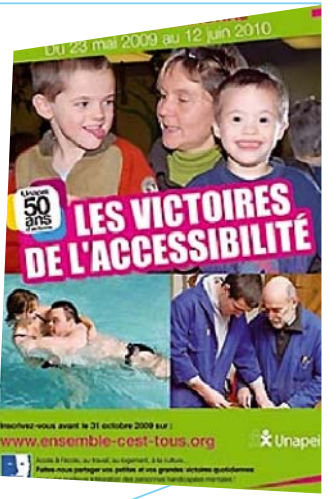

Pour fêter 50 ans d'actions, l'Unapei lance la Campagne « Ensemble c'est Tous » et organise **un grand concours national** sur le thème de l'accessibilité pour les personnes handicapées mentales.

Les Victoires récompenseront des histoires de tous les jours, des actions pour développer la participation et l'accès des personnes handicapées mentales à la vie de la Cité.

Ces petites et grandes victoires du quotidien seront l'occasion de faire connaître le handicap mental.

Les familles peuvent aussi participer à ce concours !

Opération Brioches

Après une première opération réussie en 2008 sur l'agglomération nantaise, l'Adapei 44 la généralise en 2009 au département avec des points de vente supplémentaires sur les cantons d'Ancenis, de Blain, de Châteaubriant, de Clisson…

Nous espérons que les fonds recueillis cette année seront plus importants que l'année dernière (16 000 €) et permettront à plus de personnes accueillies en difficulté de ressources dans nos établissements de bénéficier d'une aide financière pour leurs loisirs et séjours de vacances. Une partie des fonds sert également au financement des projets proposés par les équipes éducatives tels que (transfert, activités novatrices…).

POINTS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES GALERIES COMMERCIALES

Leclerc Océane, Leclerc Paridis, Leclerc Atlantis, Leclerc Atout Sud, Leclerc Basse-Goulaine, Super U Vertou, Super U Saint-Etienne-de-Montluc, Super U Sautron, Auchan Saint-Herblain, Auchan Saint-Sébastien, Géant La Chapelle-sur-Erdre, Intermarché de l'Eraudière et de la Ferrière.

CERTAINS MARCHÉS DE L'AGGLOMÉRATION NANTAISE

Longchamp, Zola, Doulon, Talensac, La Chapelle-sur-Erdre, Sainte-Luce-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire, Basse-Indre, Les Sorinières, Carquefou, Vertou.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter M. Douscelin au 06 48 16 61 62 ou par e-mail : brioches.adapei@laposte.net

L'Apei / Les Papillons Blancs Ouest 44 édite un livre de photos et de témoignages

Le service d'aide aux aidants de l'association organise depuis des années les « Café Papillon ». Ces temps de rencontre conviviaux sont conçus pour permettre aux proches de personnes en situation de handicap mental de s'exprimer sur ce qu'ils vivent et sur ce qu'ils ressentent, sans tabou ni préjugés. Ces paroles font désormais l'objet d'un livre de 120 pages, illustré par de belles photos, qui parle du quotidien de ces familles à travers des conversations spontanées.

C'est plus fort que moi dans ma tête c'est un enfant

Pour tous renseignements, contactez l'Apei Les Papillons Blancs Ouest 44 au 02 40 53 99 99

Enquête de lectorat

Papillonnages, *le journal de l'Adapei, a 12 ans.*

Pour faire évoluer la revue, nous réalisons actuellement une enquête de lectorat par phoning auprès d'un panel représentatif (personnes accueillies, familles, professionnels, contacts extérieurs).

Cette enquête nous permettra avec vos remarques et suggestions de mieux connaître vos attentes et ainsi d'améliorer notre publication.

Nous vous donnerons les résultats dans le prochain numéro.

Le comité de rédaction

Le personnel en mouvement

ARRIVÉES

IME ANCENIS

PELLE Arnaud, *psychologue (01.07.09)*

IME CHANZY

RIBEIRO DE SOUSA Chrystelle, *technicienne qualifiée (24.08.09)*

ROCHER Anne Sophie, *psychologue (01.06.09)*

TARTROU Sandrine, *monitrice éducatrice (23.02.09)*

IME CHÂTEAUBRIANT

LE LOREC Dorothée, *éducatrice spécialisée (09.03.09)*

ROSSIGNOL Sophie, *agent de bureau (02.03.09)*

IME ORVAULT

MARSOLIER-SOIGNON Véronique, *chef de service éducatif (11.05.09)*

MASSE Noël, *agent de service intérieur (02.02.09)*

IME ODYSSÉE

GRASSIN Hervé, *moniteur éducateur (31.08.09)*

IME SAINT-HILAIRE

BRETAUDEAU Virginie, *chef de service éducatif (23.03.09)*

CARETTE-DUFOSSE Céline, *psychomotricienne (06.04.09)*

IME VALLET

GAUTREAU Bruno, *agent technique (02.06.09)*

LEGRAND Céline, *surveillante de nuit (21.02.09)*

CAT CHÂTEAUBRIANT

CORNUAILLE Audrey, *conseillère économique familiale et sociale (08.06.09)*

DOUSSET Jean-Pierre, *moniteur d'atelier 1re classe (16.05.09)*

CAT REZÉ

GAUVRIT Chantal, *agent administratif principal (01.07.09)*

MAS BOUGUENAIS

LE PIOUFLE Sophie, *aide médico-psychologique internat (16.03.09)*

PICHON Elodie, *aide médico-psychologique internat (19.04.09)*

SASP

AUBIN Isabelle, *animatrice 1re catégorie internat (01.04.09)*

SAYAH Fatma, *agent de service intérieur (01.03.09)*

SAHA CHEMÉRÉ

JULOU Virginie, *animatrice 1re catégorie internat (21.04.09)*

CAA LA RABOTIÈRE

SAUGET Marc, *animateur 1er catégorie (14.04.09)*

EA ANCENIS

DELAUNAY David, *chef d'équipe (01.04.09)*

BRANCHEREAU Emilie, *agent de service (01.07.09)*

DÉPARTS

IME ANCENIS

BEDOUET Yves, *ouvrier de production (30.06.09)*

CALDERON Alain, *psychologue (30.06.09)*

GEORGE HAKIMI claire, *orthophoniste (04.02.09)*

LE GUILLOU Marie-Hélène,
agent de service intérieur (31.07.09)

IME CHANZY

CESBRON Véronique, *psychologue (09.07.09)*

IME CHÂTEAUBRIANT

FOURNY Yvonne, *agent de service intérieur (31.08.09)*

JOSSE Monique, *éducatrice spécialisée (30.04.09)*

IME SORINIÈRES

GUITTONNEAU Mauricette, *agent de service intérieur (17.08.09)*

JOUBAUD Emmanuelle, *infirmière (31.08.09)*

LADEVEZE Anne-Marie, *médecin généraliste (24.07.09)*

MARTEN Jean-Pierre, *médecin psychiatre (24.07.09)*

IME VALLET

ROCHER Jacques, *agent technique (30.06.09)*

EMP NANTES SAINT-HERBLAIN

DAUBERCIES Sophie, *psychomotricienne (10.07.09)*

GAILLARD Marie-Thérèse, *psychologue (31.07.09)*

MOREAU Marie, *orthophoniste (08.07.09)*

CAT CHÂTEAUBRIANT

CHATELLIER Colette, *monitrice principale d'atelier (30.06.09)*

COURTIN Henri, *moniteur principal d'atelier (30.04.09)*

DOUSSET Jean Pierre, *moniteur d'atelier 1re classe (28.08.09)*

HENRIQUET René, *directeur d'établissement (31.05.09)*

CAT REZÉ

DEBIEN Marie Christine, *psychologue (31.07.09)*

GRELIER Georgette, *monitrice d'atelier 2e classe (31.05.09)*

MAS BOUGUENAIS

BENOIT Christine, *aide médico-psychologique internat (18.04.09)*

DENIAU Pauline, *aide médico-psychologique internat (25.02.09)*

LEJAY Brigitte, *technicienne qualifiée (30.04.09)*

LUCIDE Dave, *aide-soignant internat (28.08.09)*

RAYNEAU Nathalie, *aide médico-psychologique internat (15.06.09)*

TIRET Marie, *animatrice 1re catégorie internat (05.07.09)*

CAT BLAIN

CIVEL Georges, *ouvrier de production (16.07.09)*

GANUCHAUD Anne-Claude, *adjointe technique (03.05.09)*

MOUNIER Renée, *agent de service intérieur (31.07.09)*

FOYER DE LA GILARDERIE

TESSIER Jean-Marc, *surveillant de nuit (29.04.09)*

CAA HAUTE-MITRIE

MOUHAMADI Soidiki, *aide-soignant internat (23.05.09)*

EA ORVAULT

JEGO Michel, *employé de restauration (16.07.09)*

DESCHAMPS Marie, *employée de restauration (15.07.09)*

CAA NORT-SUR-ERDRE

SEROT Françoise, *surveillante de nuit (31.08.09)*

MOBILITÉ

CAT SAINT-JULIEN

TIFFENEAU DAVID, *moniteur d'atelier 2e classe (24.04.09)*

EA SAINT-JULIEN

BRISSON JOËL, *ouvrier paysagiste (04.02.09)*

FORMON BERTRAND, *ouvrier paysagiste qualifié (29.04.09)*

FOYER LEGÉ

MICHAUD MAUD, *animatrice 1re catégorie internat (24.08.09)*

RUSSON NADÈGE, *psychologue (30.06.09)*

MAS MONTBERT

FORGERIT ANNE, *animatrice 1re catégorie internat (01.03.09)*

CAA CARQUEFOU

SOUSTRE PIERRE, *psychologue (31.08.09)*

CAA SAINT-DONATIEN

MATHIEU STEEVE, *aide médico-psychologique (30.04.09)*

CAA LOROUX BOTTEREAU

NAUD BRIGITTE, *agent de service intérieur (31.08.09)*

IME CHÂTEAUBRIANT (CAFS)

ORHON RENÉE, *assistante familiale (31.08.09)*

IME ODYSSÉE (CAFS)

BATARD MARIE-CHRISTINE, *assistante familiale (21.03.09)*

MARION JACQUELINE, *assistante familiale (25.07.09)*

CAA HAUTE-MITRIE > CAT SAINT-JULIEN

BARON DENIS *(22.06.09)*

CAA LA RABOTIÈRE > CAT OUEST

CAILLAUD YANN *(16.03.09)*

ESAT ANCENIS (TH) > EA ANCENIS (OH)

CARDINAL CLAUDE *(01.02.09)*

CAT REZÉ > CAA LES LUCINES

DRANCOURT SYLVIE *(01.06.09)*

CAA BEAUTOUR > CAA HAUTE-MITRIE

HERITEAU CHRISTOPHE *(06.07.09)*

EA ANCENIS (OH) > ESAT ANCENIS (TH)

RONFLE EVELYNE *(01.02.09)*

CAA LE LOROUX BOTTEREAU > IME ORVAULT

TOUZE ALEXIS *(31.08.09)*

Les conférences pour tous de l'Adapei 44

L'Adapei 44 organise, en partenariat avec la CCI Nantes/Saint-Nazaire et Groupama, trois conférences.

Regards sur la ressemblance

LIEU

Amphithéâtre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes-Saint-Nazaire (CCI)
4 rue Bisson à Nantes

THÈMES ET DATES

- **L'individu dans le collectif**

  M. Miguel Benasayag
  philosophe, psychanalyste
  Lundi 16 novembre 2009 **18h à 20h**

- **La communication avec et sans les mots**

  Mme Pascale Dansart
  Orthophoniste, chargée de cours à l'École d'Orthophonie, Faculté de Médecine de Tours *Lundi 29 mars 2010* **20h à 22h**

- **Trisomie 21 et accompagnement**

  Docteur Michelle Boceno
  Praticien Hospitalier Service de génétique Médicale CHU Nantes
  Mardi 8 juin 2010 **20h à 22h**

Ces conférences seront l'occasion de partager des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être avec des scientifiques, des acteurs de terrain, des philosophes.

Nous prendrons ce temps pour comprendre les évolutions des connaissances sur le handicap mental et sa place dans la société.

Vous avez la possibilité de vous inscrire à une, deux, voire les trois conférences-débats.

Inscriptions à retourner au Service relations extérieures l'Adapei 44.

11-13 rue Joseph Caillé - BP 30824
44008 Nantes Cedex 1 ou
par mail à conference@adapei44.fr